Nations Unies A/64/660/Add.8

Assemblée générale

Distr. générale
23 avril 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Points 146 et 150 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2008/09	1 187 676 400 dollars
Dépenses de 2008/09	1 163 341 800 dollars
Solde inutilisé de 2008/09	24 334 600 dollars
Crédit ouvert pour 2009/10	1 346 584 600 dollars
Dépenses prévues pour 2009/10[a]	1 316 409 400 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10[a]	30 175 200 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	1 440 094 400 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	1 410 350 200 dollars

[a] Prévisions au 31 mars 2010 (voir annexe I).

10-32570 (F) 290410 300410

Merci de recycler

I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 25, 32 à 59 et 71 ci-dessous les recommandations du Comité consultatif qui aboutiraient à réduire de 30 687 500 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011**.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et financiers du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Dans le présent document, il ne traite que des ressources de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Le Comité consultatif a examiné les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport sur le budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/670) en tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Mission (voir A/64/5 (vol. II), chap. II), sur lesquelles il a, le cas échéant, fait des observations qui figurent dans les paragraphes ci-dessous (voir, en particulier, par. 83). Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est paru sous la cote A/64/708.

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MONUC figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

5. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, par sa résolution 62/256, a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 187 676 400 dollars (montant net 1 163 677 200 dollars) pour financer le fonctionnement de la MONUC pendant l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'est chiffré à 1 163 341 800 dollars (montant net : 1 139 358 900 dollars), soit un solde inutilisé d'un montant brut de 24 334 600 dollars (montant net : 24 318 300 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, 2 % du montant total du crédit ouvert.

6. La sous-utilisation des crédits ouverts concerne principalement les postes budgétaires suivants :

a) Volontaires des Nations Unies (3 947 300 dollars, soit 12,5 %), du fait principalement du non-déploiement de 190 Volontaires temporaires en raison du retard dans l'organisation des élections locales;

b) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (4 560 800 dollars, soit 48,8 %), du fait principalement du non-déploiement de personnel à 235 postes de temporaire en raison du retard dans la tenue des élections locales;

c) Transports aériens (57 028 400 dollars, soit 20,8 %), du fait principalement des économies réalisées au titre : i) de la location et de l'exploitation d'avions et d'hélicoptères, en raison du non-déploiement de 5 des 6 avions et des 29 hélicoptères prévus au budget pour appuyer les élections locales; ii) des carburants et lubrifiants, en raison du non-déploiement de ces appareils; et iii) des services, du fait que l'achat d'écrans pour la gestion du trafic aérien a été différé, qu'il n'a pas été acheté de drones et que la mise en place de services d'aérodrome dans diverses localités n'a pu se faire qu'en partie, voire pas du tout;

d) Transports maritimes ou fluviaux (539 900 dollars, soit 31,1 %), du fait des économies réalisées au titre de la location et de l'exploitation de moyens de transport par voie fluviale et de l'achat de carburants et lubrifiants en raison de la réduction du nombre de pousseurs/barges à compter du 1er mai 2009 et de la non-utilisation de bateaux rapides et de pousseurs en novembre et décembre 2008;

e) Services médicaux (1 961 700 dollars, soit 10,3 %), du fait principalement des économies réalisées en raison du recours moins important aux services médicaux locaux suite à l'expiration, en mars 2009, du contrat avec le Centre médical de Kinshasa, et de la non-réception de factures relatives à des services médicaux assurés par un hôpital militaire en Afrique du Sud;

f) Matériel spécial (1 991 300 dollars, soit 29,8 %), du fait de la réduction des dépenses correspondant aux remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents au titre du soutien logistique autonome;

g) Projets à effet rapide (200 400 dollars, soit 20 %), du fait de la réduction des dépenses résultant des retards enregistrés dans l'achat de matériels nécessaires aux projets, de l'annulation de quatre projets approuvés et du report de la mise en train de nouveaux projets.

7. Les économies mentionnées ci-dessus ont été en partie annulées par les dépassements de crédit constatés, notamment aux postes suivants :

a) Observateurs militaires (4 401 700 dollars, soit 10,2 %), du fait principalement de la hausse du montant de l'indemnité de subsistance (missions);

b) Contingents (8 684 900 dollars, soit 2,2 %), du fait principalement des ressources supplémentaires nécessaires au titre des rations en raison du relèvement du plafond prévu par personne et par jour pour les rations fraîches; de la hausse des frais de transport des rations en raison du redéploiement de 79 % des membres des contingents dans l'est de la République démocratique du Congo, et de l'augmentation des coûts liés à l'affrètement d'avions de compagnies privées et aux arrangements pris en vertu de lettres d'attribution pour la relève de certains contingents;

c) Police des Nations Unies (4 887 200 dollars, soit 30,3 %), du fait principalement des ressources supplémentaires nécessaires pour le déploiement d'un nombre de policiers plus élevé que prévu et de l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions);

d) Personnel recruté sur le plan national (5 880 300 dollars, soit 13,1 %), du fait principalement des dépenses plus élevées que prévu au titre des traitements et des dépenses connexes résultant : i) de la révision des barèmes des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national à compter du 1er juillet 2008; ii) de l'impact des résultats de l'examen d'ensemble du

classement de 2 110 postes d'agent recruté sur le plan national, qui s'est traduit par le reclassement de 64 % des postes; et iii) de la conversion de la série 300 à la série 100 des engagements de 293 membres du personnel recruté sur le plan national;

e) Consultants (538 800 dollars, soit 700,7 %), du fait principalement des dépenses plus élevées que prévu au titre de services de consultant;

f) Voyages (3 644 500 dollars, soit 57,8 %), du fait principalement : i) de l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions); ii) de la nouvelle politique consistant à prendre en compte le montant intégral de l'indemnité de subsistance (missions) (à l'exclusion de la portion relative au logement) au cours des voyages effectués dans la zone de la Mission; et iii) de l'augmentation des dépenses au titre des voyages à l'intérieur de la zone de la Mission, résultant du déploiement d'équipes multidisciplinaires conjointes de protection dans les zones de conflit;

g) Installations et infrastructure (6 003 800 dollars, soit 6,4 %), du fait principalement : i) des dépenses plus élevées que prévu pour l'achat de tentes et de logements préfabriqués; ii) de l'augmentation du coût unitaire et de la consommation de carburant diesel pour les groupes électrogènes en raison du redéploiement de personnel dans l'est du pays, où l'approvisionnement en électricité est limité; iii) des dépenses plus élevées que prévu au titre des remboursements effectués aux observateurs militaires, membres de la Police des Nations Unies et Volontaires des Nations Unies pour l'emploi de gardes résidentiels; et iv) de la hausse du coût des services de sécurité dans la région des Kivus en raison de la reprise des hostilités;

h) Transports terrestres (7 969 000 dollars, soit 38,3 %), du fait principalement : i) de l'achat de véhicules; ii) de l'augmentation du coût unitaire moyen des véhicules légers; iii) des dépenses plus élevées que prévu au titre des carburants et lubrifiants en raison de l'augmentation du coût unitaire et de la consommation de carburant diesel par rapport aux prévisions;

i) Fournitures, services et matériel divers (4 035 700 dollars, soit 30,7 %), du fait principalement de l'augmentation des dépenses au titre du fret et dépenses connexes et d'autres services liés à la prolongation du contrat de vacataires.

8. Le Comité consultatif rappelle que l'un des principaux facteurs pris en compte dans le budget de l'exercice 2008/09 était l'appui prévu de la MONUC aux élections locales (voir A/63/746/Add.16, par. 14). Le Comité note toutefois dans le rapport sur l'exécution du budget qu'en dépit du fait que la Mission a continué d'aider à préparer la mise à jour du registre électoral, les élections locales n'ont pas été organisées au cours de la période couverte par le budget en raison des retards enregistrés dans le domaine législatif et de la décision de la Cour suprême de la République démocratique du Congo de proroger le processus électoral jusqu'à la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (voir A/64/583, par. 10 et 24).

9. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant total de 88,3 millions de dollars avait été prévu pour fournir un appui aux élections locales au cours de la période visée par le rapport sur l'exécution du budget. Le tableau ci-dessous illustre l'utilisation effective de ces fonds.

Utilisation effective des fonds prévus pour les élections locales au cours de l'exercice 2008/09

(En millions de dollars des États-Unis)

	Objectifs électoraux	*Autres objectifs*	**Total**
Militaires et personnel de police	–	17,9	**17,9**
Personnel civil	13,5	7,7	**21,2**
Dépenses opérationnelles	–	24,9	**24,9**
Total	**13,5**	**50,5**	**64,0**
Total, fonds destinés aux élections			**88,3**
Solde inutilisé			**24,3**

10. Le Comité consultatif a été informé par ailleurs que le Gouvernement de la République démocratique du Congo comptait tenir à la fois des élections locales et des élections générales en 2011. La MONUC ne devrait fournir un appui qu'aux élections locales. Les ressources nécessaires à ce titre sont examinées plus loin, dans la section IV.

11. Les observations du Comité consultatif concernant divers objets de dépense présentés dans le rapport sur l'exécution du budget sont incorporées, le cas échéant, dans l'examen ci-après du projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

III. Situation financière et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2010, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MONUC depuis sa création s'établissait à 8 724 878 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient 8 454 054 000 dollars, le montant restant dû se chiffrant par conséquent à 270 824 000 dollars. Compte tenu de la réserve opérationnelle d'un montant de 217 377 000 dollars dont dispose la Mission pour couvrir trois mois de dépenses (à l'exception des remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de forces de police), le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 296 200 000 dollars au 12 avril 2010.

13. Le Comité consultatif a aussi été informé qu'au 31 décembre 2009, les montants dus au titre des contingents et de leur matériel s'élevaient à 64 675 000 dollars et 91 999 000 dollars respectivement. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 mars 2010, 11 demandes d'indemnisation étaient en instance de règlement, et que les obligations non réglées s'élevaient à 328 000 dollars. **Le Comité consultatif espère que toutes les demandes en instance de règlement seront réglées sans tarder.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2010, les chiffres de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 relatifs à l'occupation des postes de la MONUC s'établissaient comme suit :

Catégorie de personnel	*Postes autorisés*[a]	*Postes pourvus*	*Taux de vacance de postes (pourcentage)*
Observateurs militaires	760	703	7,5
Contingents	19 815	18 850	4,9
Police des Nations Unies	391	329	15,9
Unités de police constituées	1 050	885	15,7
Personnel fourni par le Gouvernement	14	12	14,3
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	1 180	966	18,1
Personnel recruté sur le plan national	2 855	2 655	7,0
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	65	39	40,0
Personnel recruté sur le plan national	59	56	5,1
Volontaires des Nations Unies	673	643	4,5

[a] Niveau le plus élevé autorisé pour la période.

15. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir annexe I). Au 31 mars 2010, le montant brut des dépenses s'élevait à 1 011 370 400 dollars, contre des crédits d'un montant brut de 1 346 584 600 dollars. Sur l'ensemble de l'exercice, le montant brut des dépenses effectives et prévues se chiffre à 1 316 409 400 dollars, ce qui représente un solde inutilisé prévu de 30 175 200 dollars.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

16. Le mandat de la Mission a été fixé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1291 (2000). La plus récente prorogation de ce mandat, jusqu'au 31 mai 2010, a été autorisée par la résolution 1906 (2009) du Conseil.

17. Le Comité consultatif note que, dans sa résolution 1856 (2008), le Conseil de sécurité a prié la MONUC de commencer à dresser un plan de transmission de ses responsabilités, dans les provinces occidentales, au Gouvernement et à l'équipe de pays des Nations Unies, le but étant de concentrer ses activités sur l'est du pays. Dans sa résolution1906 (2009,) le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en étroite coopération avec le Gouvernement de la RDC et les pays qui fournissent des militaires ou des contingents de police, de déterminer quelles devraient être les modalités d'une refonte du mandat de la Mission, en plaçant particulièrement l'accent sur les tâches d'importance critique qui devront avoir été accomplies avant que l'on puisse envisager de commencer à réduire progressivement ses effectifs sans déclencher un retour de l'instabilité, et de lui rendre compte, en lui présentant des recommandations, avant le 1er avril 2010. À ce propos, le Comité a été informé que,

si l'élaboration de plans pour la passation de responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies et la refonte de la structure de la Mission, y compris en ce qui concerne sa présence physique sur l'ensemble tu territoire de la RDC, avait bien été engagée dans l'attente de la décision du Conseil sur la prorogation de son mandat, il n'était pas encore possible de dresser un tableau définitif de la forme que prendrait la Mission et de ce sur quoi elle axerait probablement son action pendant l'exercice 2010/11.

18. **Vu ce qui précède, le Comité consultatif tient à préciser qu'il a examiné le projet de budget du Secrétaire général pour la MONUC (A/64/670) quant au fond et du point de vue de l'exécution du mandat de la Mission tel qu'il est défini actuellement. En conséquence, les observations et recommandations formulées dans le présent rapport ne préjugent pas des décisions que le Conseil de sécurité pourra éventuellement prendre à propos dudit mandat, et il est entendu que toute refonte de ce mandat qui aurait des incidences financières nécessiterait la présentation de prévisions budgétaires révisées.**

19. Le Comité consultatif note que, pendant l'exercice 2010/11, les moyens militaires et les activités correspondantes de la MONUC seront concentrés dans les provinces de l'est – le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, la province Orientale, le Maniema et le Katanga –, qui forment la partie du territoire congolais où se posent la majorité des problèmes de sécurité et se trouvent la plupart des membres de groupes armés étrangers ou congolais à désarmer, démobiliser et rapatrier ou réinsérer. On trouve décrites, aux paragraphes 10 à 23 du rapport du Secrétaire général, les activités prioritaires de la Mission pour l'exercice : fournir un appui aux forces armées de la RDC (FARDC) tout en continuant à aider le Gouvernement à se doter d'une capacité d'action dans les domaines de la police et de l'état de droit; assurer la protection des civils, notamment en apportant son concours à la mise en œuvre de la stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles; continuer de s'occuper activement de la mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation (voir plus bas, par. 76 et 77); continuer de s'efforcer de renforcer le processus démocratique dans le pays, comme le Secrétaire général l'explique aux paragraphes 10 à 23 de son rapport.

20. Au paragraphe 6 du projet de budget, le Comité consultatif note que l'effectif militaire de la Mission est déployé comme suit : une brigade de deux bataillons dans l'est, dont un bataillon en cours de redéploiement dans l'ouest, et trois brigades et deux secteurs, comptant au total 17 bataillons, dans l'est, 15 de ces bataillons étant dans les Kivus et en Ituri, où sont concentrées les principales activités de la composante militaire. Le Comité a appris qu'au cours de l'exercice 2008/09, 63 personnes avaient été redéployées dans l'est, à titre soit permanent soit temporaire, et que, hormis les personnes en poste à Kinshasa, seulement 10 % du personnel de la composante civile se trouvaient actuellement dans l'ouest du pays. Il a demandé et obtenu des renseignements supplémentaires sur la répartition géographique du personnel civil (voir annexe II).

21. En ce qui concerne la présentation du document budgétaire, le Comité consultatif note, au paragraphe 92, que la Mission a accepté de participer, pour sa composante appui, à un projet pilote d'amélioration de la présentation des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Aussi le cadre de budgétisation de la composante 5 (appui) ne comporte-t-il que les indicateurs de succès et les produits correspondants qui ont un rapport avec l'amélioration des prestations, tandis que les

produits d'appui de base et les produits propres à la Mission ou spécialisés figurent-ils à l'annexe II du rapport. D'autre part, dans le cadre du projet pilote, les produits d'appui de base sont présentés de manière plus détaillée. Le Comité a formulé des observations plus complètes sur ce projet pilote dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/64/660).

B. Ressources nécessaires

22. Le projet de budget de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élève à 1 440 094 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 1 409 177 700 dollars), soit une augmentation de 93 509 800 dollars en chiffres bruts, ou 6,9 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent, égal à 1 346 584 600 dollars. Il prévoit le déploiement de 760 observateurs militaires, 19 815 membres des contingents, 391 membres de la Police des Nations Unies, 1 050 membres d'unités de police constituées, 1 234 personnes recrutées sur le plan international, 2 960 personnes recrutées sur le plan national, 609 Volontaires des Nations Unies et 64 membres du personnel fourni par le Gouvernement, y compris les personnes occupant des postes de temporaire. L'analyse des variations est donnée aux paragraphes 143 à 164 du projet de budget.

23. Comme le Secrétaire général l'indique au paragraphe 129 du document budgétaire, les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte de gains d'efficacité d'un montant de 12 612 000 dollars, réalisés à la rubrique Transports aériens grâce à la reconfiguration de la flotte d'avions de la Mission et au fait que, vu qu'on aura davantage recours aux transports routiers et fluviaux, un avion L-100 ne sera pas déployé.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2009/10*[a]	*Effectif proposé pour 2010/11*	*Variation*
Observateurs militaires	760	760	–
Contingents	19 815	19 815	–
Police des Nations Unies	391	391	–
Unités de police constituées	1 050	1 050	–

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

24. Le montant des ressources nécessaires pour les militaires et le personnel de police s'élève, en chiffres bruts, à 580 417 300 dollars, soit 29 827 900 dollars (5,4 %) de plus que le montant de 550 589 400 dollars réparti pour l'exercice 2009/10. Cette augmentation globale comprend des dépenses supplémentaires pour les contingents (28 864 800 dollars), la Police des Nations Unies (551 500 dollars) et les unités de police constituées (516 000 dollars), qui sont compensées en partie par la baisse de 104 400 dollars du montant prévu pour les observateurs militaires. La montée des dépenses s'explique en grande partie par le fait que les 2 785 militaires supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution

1843 (2008) seront tous déployés et par l'augmentation, décidée par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250, de l'indemnité de permission accordée aux membres des contingents et des unités de police constituées.

25. Les prévisions pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 ont été calculées en appliquant un abattement pour délais de déploiement de 7 % pour les observateurs militaires, 3 % pour les membres des contingents et 17 % pour ceux de la Police des Nations Unies, contre 6 %, 9 % et 23 %, respectivement, pour l'exercice précédent. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, du fait de la décision susmentionnée du Conseil de sécurité, qui avait autorisé une augmentation provisoire des effectifs des contingents, de 2 785 soldats au maximum, et des unités de police constituées, de 300 personnes, les abattements de 2009/10 pour délais de déploiement avaient atteint des niveaux inhabituels, alors que les abattements pour l'exercice 2010/11, fondés sur les rythmes de déploiement observés auparavant, étaient moins élevés. **Étant donné que, comme il est indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, l'effectif des contingents au 31 mars 2009 était inférieur de 4,9 % à l'effectif prévu, le Comité consultatif recommande qu'un abattement de 4 % pour délais de déploiement soit appliqué à l'effectif prévu des contingents, au lieu des 3 % proposés par le Secrétaire général.**

2. Personnel civil

Catégorie	*Nombre de postes approuvés pour 2009/10*[a]	*Nombre de postes proposés pour 2010/11*[a]	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	1 180	1 196	16
Personnel recruté sur le plan national[b]	2 855	2 935	80
Postes de temporaire[c]	124	63	(61)
Volontaires des Nations Unies	673	609	(64)

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.
[c] Financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

26. Le montant prévu des dépenses de personnel civil s'élève à 280 788 100 dollars, soit une hausse de 16 900 900 dollars, ou 6,4 %, par rapport au montant réparti pour l'exercice précédent (263 887 200 dollars). Cette augmentation globale comprend a) des dépenses supplémentaires de 15 739 300 dollars au titre du personnel recruté sur le plan international, dues à la hausse des traitements, y compris indemnités de poste et dépenses communes de personnel, résultant de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale[1], et à l'augmentation nette proposée du nombre de postes (16 postes), et b) des dépenses supplémentaires de 2 322 600 dollars au titre du personnel recruté sur le plan national, dues principalement au projet de création de 80 postes et au changement de niveau de base utilisé pour le calcul des traitements moyens (passé de 2009/10 à 2010/11, pour le personnel

[1] Dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/64/660), le Comité consultatif étudie l'incidence de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses relatives aux salaires et avantages du personnel recruté sur le plan international des missions de maintien de la paix.

recruté sur le plan national, du septième échelon de la classe G-3 au quatrième échelon de la classe G-4 pour les agents des services généraux et de la classe II à la classe III pour les administrateurs), ces éléments de hausse étant en partie compensés par c) la baisse des dépenses prévues pour les Volontaires des Nations Unies (628 700 dollars) et le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (523 300 dollars) résultant de la suppression proposée de 79 postes de Volontaire des Nations Unies et de 122 postes émargeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

27. Les pourcentages de postes vacants suivants ont été appliqués au calcul des dépenses prévues concernant le personnel civil : 18 % (au lieu des 20 % de l'exercice précédent) pour le personnel recruté sur le plan international, 20 % (au lieu de 30 %) pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 10 % (au lieu de 5 %) pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, 10 % (au lieu de 7 %) pour les Volontaires des Nations Unies, 20 % (au lieu de 10 %) pour les postes de temporaire recruté sur le plan international et 12 % (au lieu de 5 %) pour les postes de temporaire recruté sur le plan national émargeant à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité consultatif que, au 31 janvier 2010, sur un nombre total de 4 816 postes et postes de temporaire autorisés pour 2009/10 (sans compter les postes du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs), 418 étaient vacants.

28. Tout en ne niant pas que le nombre de postes vacants à la MONUC au 31 janvier 2010 était nettement plus bas que le chiffre comparable de l'exercice précédent (855 postes vacants, au 30 avril 2009, sur 4 944 autorisés), le Comité consultatif note que, dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes fait observer qu'au 30 juin 2009, il y avait 26 postes vacants à la direction de la MONUC, soit 35 % des postes autorisés (voir A/64/5 (Vol. II), chap. II, par. 319). **À ce propos, le Comité consultatif rappelle sa recommandation antérieure selon laquelle il faudrait étudier le cas de tous les postes restés vacants pendant plus d'un an et justifier la nécessité de tous ceux qu'il est demandé de maintenir (voir A/63/746/Add.16, par. 36). Le résultat de cette étude devrait être présenté dans le projet de budget pour l'exercice 2011/12.**

29. Le Comité consultatif s'étant inquiété des répercussions possibles du maintien des taux de vacance de postes à des niveaux élevés sur la capacité de la Mission de produire les résultats prescrits par son mandat, les représentants du Secrétaire général ont reconnu qu'on continuait d'avoir du mal à recruter et à retenir du personnel civil recruté sur le plan international, en particulier pour le haut de la hiérarchie, mais ils pensaient que le nouveau régime des engagements et l'harmonisation des conditions d'emploi du personnel recruté sur le plan international en poste sur le terrain, faisant suite à la résolution 63/250 de l'Assemblée générale, auraient un effet favorable sur la capacité de la Mission de recruter des civils et conduiraient donc à une amélioration des taux de déploiement. **Le Comité consultatif compte bien trouver dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11 une analyse des effets du nouveau régime des engagements.** Il aborde la question plus en détails dans son rapport général sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/64/660).

30. Le Comité consultatif, rappelant que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont décidé d'appliquer dans les opérations de maintien de la paix, à compter du 1er juillet 2008, des plans d'action ressources humaines (voir A/63/5 (Vol. II), chap. II, par. 409), note qu'à partir de 2010 et conformément à une recommandation faite par le Bureau des services de contrôle interne, le Secrétaire général signera les lettres de mission de ses représentants spéciaux et des chefs de mission des opérations sur le terrain dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département des affaires politiques (voir A/64/640, par. 35). Ayant posé la question, il a été informé que la MONUC s'employait à mettre la dernière main à sa lettre de mission et qu'elle la présenterait au Siège. **Le Comité consultatif estime que ce mécanisme supplémentaire de gestion de la performance et d'application du principe de responsabilité, s'ajoutant au plan d'action ressources humaines de la MONUC, devrait permettre à celle-ci d'être mieux à même de suivre sa performance sur le plan de la gestion des ressources humaines et prendre en temps opportun des mesures pour l'améliorer. Il compte qu'il sera rendu compte du progrès accompli à cet égard dans le rapport sur l'exécution du budget, le moment venu.**

Recommandations concernant les postes

31. Globalement, les propositions du Secrétaire général se traduiraient par la suppression de 29 postes, y compris les postes de temporaire, ce chiffre représentant la résultante d'une augmentation nette des postes de fonctionnaire recruté sur le plan international (16) ou national (80) et d'une diminution nette des postes de temporaire (61) et des postes de Volontaire des Nations Unies (64). Il est proposé de créer 141 postes, dont des postes de temporaire et d'en supprimer 170 autres. Le Secrétaire général propose également de reclasser 14 postes et d'en réaffecter 11 autres (dont des postes de temporaire). On trouvera à l'annexe III du présent rapport un récapitulatif détaillant les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau des effectifs nécessaires.

Création de postes (y compris les postes de temporaire)

Direction exécutive et administration

Bureau de coordination pour les régions de l'est

32. Le Secrétaire général propose de créer deux postes pour le Bureau de coordination pour les régions de l'est :

a) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-3), dont le titulaire suivrait et analyserait l'évolution de la situation politique dans la région, l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la Province orientale et dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Maniema, ainsi que dans le territoire du Tanganyika de la province du Katanga; analyserait les atteintes à la sécurité, les déplacements de population, la criminalité et les activités militaires afin de dégager les tendances et de faciliter ainsi la prise de décisions; effectuerait des visites sur le terrain; et travaillerait en étroite coordination avec les sections compétentes de la Mission (voir A/64/670, par. 32);

b) Un poste d'assistant spécial du Coordonnateur (P-3), dont le titulaire aurait pour tâche de communiquer au quartier général de la Mission toute

information pertinente et de consigner toutes les activités menées par le Bureau, d'organiser les déplacements du Coordonnateur, de tenir son agenda et de l'accompagner aux réunions et, en étroite collaboration avec la Division des affaires politiques, de veiller à l'harmonisation des initiatives politiques et en matière de stabilisation (ibid., par. 33).

Le Comité consultatif, tenant dûment compte de l'intérêt accru porté par la Mission à la partie orientale du pays, considère que les fonctions qui seraient attachées aux deux postes proposés pourraient être confiées à des membres du personnel du quartier général, qu'il suffirait de réaffecter au Bureau de coordination pour les régions de l'est. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver ces propositions du Secrétaire général.

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)

33. Le Secrétaire général propose de créer au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit) un poste de spécialiste des opérations (P-3), dont le titulaire aiderait le Représentant spécial adjoint à coordonner et planifier l'ensemble des activités sur la question de l'état de droit, suivrait les travaux des bureaux et groupes relevant du Représentant spécial adjoint, contribuerait aux activités de programme du Bureau, et rédigerait des notes de synthèse et les procès-verbaux des réunions (ibid., par. 37). **Considérant que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1856 (2008), a donné pour mandat à la Mission de soutenir la consolidation de l'état de droit, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de ce poste**.

34. Le Secrétaire général propose également de créer un poste d'assistant chargé des opérations (Volontaire des Nations Unies). L'intéressé participerait aux réunions, établirait les points de discussion et le procès-verbal des réunions, s'occuperait de la correspondance, et se tiendrait au courant des dernières tendances et des faits nouveaux concernant l'état de droit (ibid., par. 38). **Le Comité consultatif estime que les fonctions qui seraient attachées à ce poste pourraient être confiées au personnel dont dispose déjà le Bureau et, en conséquence, se prononce contre sa création**.

Groupe des projets à effet rapide

35. Il est proposé de créer, au Groupe des projets à effet rapide, un poste d'administrateur de projets (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national). L'administrateur de projets fournirait un appui technique aux chefs de service et suivrait de près la mise en œuvre des projets, alors que l'assistant administratif serait principalement chargé de traiter les recommandations formulées par le Comité d'examen des projets et d'autres tâches administratives (ibid., par. 41). Le Secrétaire général précise qu'étant donné la capacité limitée des partenaires d'exécution locaux et la charge actuelle de ses activités d'appui opérationnel, le Groupe n'a pu effectuer qu'une visite de contrôle annuelle dans chaque province. De ce fait, l'exécution de certains projets n'a pas pu se faire dans le délai de trois mois et les crédits prévus pour les financer ont dû être reportés sur l'exercice suivant, ce qui a suscité des observations de la part du Comité des commissaires aux comptes plusieurs années de suite. La création des deux postes permettrait au Groupe de faire des contrôles

plus fréquents, de s'attaquer rapidement aux difficultés rencontrées et de faire progresser le taux d'exécution des projets (ibid., par. 40). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste d'administrateur de projets (administrateur recruté sur le plan national). Estimant que les fonctions qui seraient attachées au poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pourraient être prises en charge par le personnel existant, il se prononce en revanche contre sa création.**

Composante 1 : stabilité des conditions de sécurité

Bureau du chef de la police

36. Le Secrétaire général propose de créer les deux postes ci-après au Bureau du chef de la police :

a) Un poste de coordonnateur de la réforme de la police (P-4), dont le titulaire serait chargé de mettre en œuvre le programme global de réforme de la police et, dans ce cadre, de donner des conseils à la direction de la Police nationale congolaise sur l'exécution des projets de réforme, ainsi que de superviser toutes les activités de formation menées à l'appui du renforcement de cette réforme (ibid., par. 46);

b) Un poste de chef des opérations (P-3), dont le titulaire serait chargé de signaler quotidiennement au chef de la police tous les incidents survenus dans toute la zone d'opération de la Mission, d'élaborer des plans opérationnels pour assurer l'exécution coordonnée et rationnelle des tâches, de superviser, coordonner et contrôler les activités de l'ensemble des secteurs et sous-secteurs de la Police des Nations Unies et d'assister le chef de la police dans l'exercice du commandement opérationnel des unités de police constituées (ibid., par. 47).

Notant que les fonctions correspondant au poste de la classe P-4 sont actuellement assumées par un fonctionnaire détaché de la Police des Nations Unies, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général. Il estime en revanche que les fonctions correspondant au poste de la classe P-3 pourraient être confiées à du personnel en place et se prononce donc contre sa création.

Groupe de l'appui à la stabilisation

37. Le Secrétaire général propose de créer quatre postes, dont un poste de temporaire, au Groupe de l'appui à la stabilisation, comme suit :

a) Un poste de conseiller de programme régional (P-4), dont le titulaire serait chargé de fournir conseils et appui à tous les partenaires internationaux et nationaux en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la révision des programmes de stabilisation et des stratégies de programme au titre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation, et de réviser périodiquement le cadre stratégique intégré (ibid., par. 53);

b) Deux postes de coordonnateur provincial (P-3) dont les titulaires seraient chargés, entre autres choses, d'assurer la coordination opérationnelle des interventions de stabilisation au niveau des provinces, de veiller à ce que les sections de la Mission concernées et les autres partenaires dans ce domaine ne dévient pas des plans d'exécution provinciaux, d'assister les comités techniques

mixtes dans leurs tâches de contrôle et de rédiger des rapports de situation périodiques (ibid., par. 54);

c) Un poste de spécialiste de l'appui à la stabilisation (Volontaire des Nations Unies), dont le titulaire serait chargé d'assister les coordonnateurs provinciaux dans leurs tâches de coordination et de contrôle (ibid., par. 55).

Le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions du Secrétaire général.

Composante 2 : sécurité du territoire de la République démocratique du Congo

Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation

38. Le Secrétaire général propose de créer les postes indiqués ci-après à la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation :

a) Deux postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation (P-3) dont les titulaires, basés l'un à Kalemie (Nord-Katanga) et l'autre à Kindu (Maniema) auraient pour tâche de mener des campagnes de sensibilisation pour inciter les combattants étrangers à se faire rapatrier à titre volontaire et appuyer le processus national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et d'élaborer une stratégie et des plans d'action visant à accroître le nombre d'ex-combattants participant aux programmes de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinsertion et de réinstallation ou de désarmement, démobilisation et réintégration dans la région. Ils seraient également chargés de toutes les tâches touchant la gestion, l'administration et la logistique en rapport avec l'ouverture de nouveaux bureaux dans le Maniema et le Nord-Katanga (ibid., par. 60);

b) Un poste d'administrateur de programmes (P-3), dont le titulaire aurait à concevoir et exploiter un système de suivi et d'évaluation des activités de la Section, conformément à la recommandation faite récemment à l'issue d'un contrôle interne (ibid., par. 61). **Le Comité consultatif recommande d'approuver les deux postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation (P-3) dont les titulaires seraient affectés dans l'est du pays. Il considère en revanche que les fonctions qui seraient attachées au poste d'administrateur de programmes (P-3) pourraient être confiées au personnel en place et se prononce donc contre sa création**. Le rôle de la Mission dans les activités de désarmement, démobilisation et réintégration fait l'objet d'observations détaillées aux paragraphes 79 à 81 ci-après.

Composante 3 : réforme du secteur de la sécurité

Groupe de la réforme du secteur de la sécurité

39. Le Secrétaire général propose de créer deux postes au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, à savoir :

a) Un poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (gouvernance et développement des institutions) (P-5), dont le titulaire aurait pour fonction de coordonner les questions touchant la gouvernance, le contrôle, le

principe de responsabilité, le développement des institutions et le développement durable ainsi que les questions économiques et sociales, d'assurer la liaison avec les spécialistes des questions policières et judiciaires au Gouvernement et dans le système des Nations Unies, de participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie de coordination de la réforme du secteur de la sécurité et du plan de travail correspondant, et de prendre part à l'évaluation des politiques et des documents établis par le Gouvernement (ibid., par. 66);

b) Un poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (coordination et projets) (P-3), dont le titulaire aurait pour fonction de participer à la conception, à l'exécution et à l'évaluation de projets et au suivi de leur mise en œuvre, d'assurer la liaison avec les différentes parties prenantes, de participer à l'évaluation des politiques et documents établis par le Gouvernement et de dispenser des conseils au sujet de l'intégration des questions multisectorielles dans les politiques et programmes touchant la réforme du secteur de la sécurité (ibid., par. 67).

Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5). Notant que les fonctions qui seraient attachées au poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité de la classe P-3 portent davantage sur la coordination que sur des questions de fond, le Comité estime qu'elles pourraient être prises en charge par le personnel en place et, en conséquence, recommande de ne pas approuver cette proposition du Secrétaire général. Le rôle de la Mission dans la réforme du secteur de la sécurité fait l'objet d'observations détaillées aux paragraphes 76 à 78 ci-après.

Groupe de l'administration pénitentiaire

40. Le Comité consultatif note qu'à l'heure actuelle le personnel de la Mission qui s'occupe des questions pénitentiaires est affecté au Bureau de l'état de droit. Ayant demandé des précisions, il a appris que les spécialistes des questions pénitentiaires qui en sont membres participent à des activités d'importance capitale pour la mise en place d'une administration pénitentiaire nationale, lesquelles consistent, entre autres choses, à aider le Ministère de la justice et des droits de l'homme à élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de réforme de cette administration, à appuyer l'adoption de lois, politiques, pratiques et procédures conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme, à appuyer des projets de remise en état des infrastructures et d'accès à l'autosuffisance alimentaire, à faciliter et appuyer l'établissement de services nationaux de formation, à instaurer des partenariats entre donateurs, organisations non gouvernementales et autorités pénitentiaires et autres, à superviser l'exécution de projets financés par des donateurs, enfin à faciliter l'approvisionnement en urgence de denrées alimentaires, de fournitures médicales et de matériel d'assainissement pour pallier les risques de maladie, de malnutrition et de décès. La MONUC a déjà utilisé la formule des projets à effet rapide pour mobiliser des ressources aux fins de la construction de la prison militaire de Ndolo et de la formation des gardiens de prison.

41. Le Comité consultatif a également appris que, dans le cadre de l'aide aux détenus, les spécialistes des questions pénitentiaires de la MONUC avaient contribué à accélérer les procédures judiciaires en collaborant étroitement avec les magistrats à la mise en place d'un système de greffe. Ces activités sont

particulièrement importantes du fait que 70 à 80 % des détenus sont en détention provisoire. Dans les régions dépourvues de spécialistes nationaux des questions judiciaires, les spécialistes de la Mission ont facilité le travail des fonctionnaires de justice locaux afin d'assurer la libération de détenus. Ils ont également aidé les autorités locales à concevoir et mettre en œuvre un système de coordination des prisons pour assurer l'exécution des sentences, coordonné le transfert de prisonniers et organisé des visites d'inspection de magistrats ou de haut fonctionnaires congolais pour obtenir la libération de personnes indûment détenues.

42. Au paragraphe 71 du document budgétaire, le Secrétaire général précise que le Bureau de l'état de droit a fait un travail de précurseur en matière d'appui à la réforme des prisons, mais que ses effectifs étant trop restreints, il n'a pu prêter son concours qu'à un nombre limité de prisons dans les régions et à deux établissements près de Kinshasa. Le Secrétaire général indique également que, dans un pays où l'on recense plus de 200 prisons et d'innombrables autres centres de détention, il est indispensable de doter la Mission d'un groupe de l'administration pénitentiaire pour écarter les menaces que les lacunes des institutions font peser sur la sécurité et renforcer l'appui apporté au système pénitentiaire pour ce qui est tant des politiques que des opérations. Il propose donc de créer un tel groupe en créant pour cela les postes ci-après :

a) Un poste de spécialiste hors classe des questions pénitentiaires (P-5), dont le titulaire donnerait des conseils stratégiques aux hauts responsables des Ministères de la justice et de la défense au sujet de la mise en œuvre de la réforme du système pénitentiaire et aiderait les autorités nationales à rédiger des textes de loi ainsi qu'à élaborer des politiques et procédures pénitentiaires et à mettre au point une base de données sur les prisons (ibid., par. 72);

b) Trois postes de spécialiste des questions pénitentiaires (P-3), dont les titulaires travailleraient dans les provinces du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Katanga, où ils coordonneraient l'assistance fournie aux établissements de détention locaux, y compris les campagnes de mobilisation des donateurs, et conseilleraient et guideraient le personnel pénitentiaire (ibid., par. 74);

c) Trois postes d'assistant administratif (1 agent du Service mobile et 2 Volontaires des Nations Unies), dont les titulaires, affectés à Kinshasa, Goma et Bukavu respectivement, fourniraient l'appui administratif voulu à tout le personnel du nouveau groupe (ibid., par. 75).

Le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions du Secrétaire général, à l'exception de celle portant sur la création d'un poste d'agent du Service mobile pour un assistant administratif à Kinshasa. Il estime en effet que les fonctions qui seraient attachées à ce dernier poste pourraient être assumées par le personnel déjà en place.

43. Le Secrétaire général propose également d'adjoindre aux 14 spécialistes des questions pénitentiaires déjà en poste 50 personnes supplémentaires, mises à disposition par des gouvernements, qui auraient pour tâche de conseiller et former les autorités pénitentiaires nationales aux méthodes d'administration des établissements pénitentiaires, d'aider les autorités locales à élaborer et exécuter des programmes de réadaptation, de donner des conseils sur diverses questions, dont la réforme des prisons, et de fournir un appui pour combler l'écart entre les normes des Nations Unies applicables à l'administration des établissements pénitentiaires et les

lois en vigueur dans le pays. Au total, 58 des 64 spécialistes des questions pénitentiaires seraient affectés dans 29 prisons se trouvant dans l'est du pays (ibid., par. 76). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection à cette proposition du Secrétaire général**. Il note que les dépenses à prévoir au titre du personnel mis à disposition par des gouvernements, soit l'indemnité de subsistance (missions) et les frais de voyage au moment de l'affectation et du rapatriement, sont comprises dans les dépenses opérationnelles.

Composante 4 : Institutions démocratiques et droits de l'homme

Bureau de l'information

44. Il est proposé de créer, au Bureau de l'information, 60 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national pour 7 fonctionnaires de l'information (administrateurs), 8 techniciens de radiodiffusion (agents des services généraux), 8 chauffeurs (agents des services généraux), 6 assistants administratifs (agents des services généraux), 23 journalistes (agents des services généraux) et 8 producteurs-présentateurs de programmes (agents des services généraux). Le Secrétaire général indique que depuis sa création en 2002, Radio Okapi est gérée en partenariat par la Mission et la Fondation Hirondelle. Jusqu'à une époque récente, les contributions volontaires reçues de la Fondation couvraient le coût d'une partie du matériel et des services, et les traitements de quelque 90 agents recrutés sur le plan national engagés directement par elle. Toutefois, compte tenu de la diminution sensible des contributions versées à la Fondation par les donateurs ainsi que de la nécessité de continuer à diffuser quotidiennement des informations crédibles dans l'ensemble du pays et de rationaliser le régime de contrats à deux niveaux de Radio Okapi, il est proposé de créer 60 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national pour que le personnel initialement engagé par la Fondation fasse dorénavant partie du personnel de la MONUC (ibid., par. 78 et 79). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le coût annuel de ces 60 nouveaux postes était estimé à 1 447 000 dollars. **Sachant que Radio Okapi contribue à faciliter l'exécution du mandat de la Mission grâce, entre autres choses, à la diffusion d'informations pertinentes dans les langues locales, le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions du Secrétaire général. Le Comité compte que ces nouveaux postes seront affectés de manière à assurer une couverture radiophonique aussi étendue que possible et à renforcer les capacités locales dans ce domaine**.

Section de la problématique hommes-femmes

45. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes (administrateur recruté sur le plan national), afin que la Mission puisse élargir les activités de la Section, qui pourraient alors couvrir non plus trois mais cinq provinces. Leurs titulaires coordonneraient et appuieraient l'action menée par les partenaires et autres entités intéressés pour intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques et programmes, aideraient les équipes mixtes de protection à veiller à ce que la problématique hommes-femmes soit prise en compte dans l'évaluation des besoins des civils en matière de protection, sensibiliseraient les partenaires de la société civile et les autorités locales aux droits des femmes, veilleraient à ce que les besoins des femmes liées aux combattants et des personnes à leur charge soient pris en considération à toutes les phases du programme de

désarmement, démobilisation et réintégration, et appuieraient les initiatives de consolidation de la paix et de médiation menées par les femmes et la participation de celles-ci à la prise de décisions et à tous les processus de la reconstruction sociale (ibid., par. 82). **Tout en recommandant d'approuver la proposition du Secrétaire général, le Comité consultatif souligne qu'une étroite collaboration doit s'instaurer entre la Section de la problématique homme-femmes, le Bureau des droits de l'homme et les autres unités administratives intéressées**.

Division de l'assistance électorale

46. À la Division de l'assistance électorale, le Secrétaire général propose de créer huit postes de temporaire pour des conseillers électoraux (P-4) basés à Kinshasa. Leurs titulaires apporteraient leur concours au Chef de la Division dans les huit domaines de la planification stratégique : problématique hommes-femmes, opérations, coordination sur le terrain, procédures, administration, éducation civique, logistique et technologies de l'information (ibid., par. 84). **Le Comité consultatif n'est pas opposé à la proposition du Secrétaire général, étant entendu que la durée de validité des postes sera limitée à l'exercice 2010/11**.

Bureau des droits de l'homme

47. Au Bureau des droits de l'homme, il est proposé de créer trois postes de spécialiste des droits de l'homme pour des administrateurs de la classe P-2 et cinq postes de spécialiste des droits de l'homme pour des Volontaires des Nations Unies, qui seraient basés dans l'est de la République démocratique du Congo. Les titulaires de ces postes suivraient la situation des droits de l'homme dans la région où ils seraient affectés, effectueraient des recherches sur les questions relatives aux droits de l'homme et favoriseraient une meilleure compréhension de ces questions, feraient partie des équipes mixtes de protection et des équipes mixtes d'investigation, participeraient à des enquêtes spéciales sur les violations des droits de l'homme, et veilleraient à ce que les diverses sections de la mission, les autres parties prenantes et les différents partenaires aient de fréquentes interactions et agissent de manière coordonnée (ibid., par. 86). **Considérant que la Mission doit avoir les moyens de s'acquitter de la partie de son mandat concernant la protection des civils, le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions du Secrétaire général**. On trouvera des observations complémentaires du Comité sur le rôle et les fonctions des équipes mixtes de protection aux paragraphes 49 à 51 ci-après.

Bureau des affaires civiles

48. Le Secrétaire général propose de créer au Bureau des affaires civiles trois postes de spécialiste des affaires civiles de la classe P-3 et six autres postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe) pour des Volontaires des Nations Unies. Les titulaires de ces postes feraient partie des équipes mixtes de protection et contrôleraient l'incidence de leurs missions, analyseraient les besoins de protection et les risques, prépareraient des plans de protection d'urgence en liaison avec les dirigeants militaires, humanitaires et locaux, élaboreraient des mesures de protection civiles et militaires adaptées à des contextes précis, assureraient un échange régulier d'informations sur les questions de protection entre la composante militaire de la MONUC, les autorités locales et les populations locales et plaideraient en faveur d'activités humanitaires complémentaires (ibid., par. 89).

49. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la raison d'être, le rôle et les attributions des équipes de protection mixtes. On l'a informé que la création de ces équipes avait été conçue et menée à bien en février 2009 après qu'une série d'événements eût démontré l'incapacité du personnel militaire de la Mission à faire face au contexte politique, social, ethnique et culturel de la zone de déploiement. Ces équipes, dont la coordination est assurée par le Bureau des affaires civiles, se composent généralement de membres du personnel des différentes sections organiques de la Mission qui sont affectés à des bases militaires temporaires pendant des périodes relativement longues, leur tâche consistant essentiellement à établir des mécanismes de coordination et des réseaux d'alerte avancée ainsi qu'à adapter les plans de protection aux conditions locales en collaboration avec toutes les principales parties prenantes, y compris les communautés intéressées. Elles ont pour principale fonction de réunir des informations, de les analyser et de suppléer au manque de communication entre les militaires et les populations locales dont ils assurent la protection.

50. Le Comité consultatif a également appris qu'à ce jour, en l'absence d'unités administratives et opérationnelles spécialisées, les équipes mixtes de protection ont été constituées au fur et à mesure des besoins en procédant à la réaffectation de membres du personnel. Fin 2009, après avoir évalué l'impact de leur action, la MONUC est arrivée aux conclusions suivantes : a) ce mécanisme ad hoc ne permet pas de couvrir comme il convient des secteurs importants; et b) faute de personnel spécialement affecté à ces équipes, il a fallu y affecter du personnel des sections organiques de la Mission, dont certaines ont éprouvé de ce fait des difficultés à s'acquitter de leurs fonctions de base. Au terme de l'évaluation, il a été recommandé de constituer 19 équipes pluridisciplinaires composées au total de 76 personnes et de les affecter auprès des composantes militaires stratégiques de la Mission déployées dans les provinces suivantes : Nord-Kivu, Sud-Kivu, Équateur, Province orientale et Maniema.

51. Le Comité consultatif a aussi été informé que pour faire face à l'augmentation urgente des besoins de protection, la Mission avait affecté aux équipes mixtes de protection, pour une période de trois mois, 30 personnes supplémentaires provenant de différentes unités administratives. De ce fait, la Mission dispose maintenant d'un effectif interne de 80 personnes qui lui permet de déployer 17 équipes dans neuf secteurs (Goma, Beni, Bukavu, Uvira, Bunia, Dungu, Kindu, Kalemie et Mbandaka/Gemena). Avec les postes supplémentaires demandés par le Secrétaire général (voir par. 48 ci-dessus), la Mission pourrait renforcer et mieux gérer les équipes mixtes de protection; elle pourrait notamment étendre la portée géographique et la durée de leurs interventions, améliorer leur capacité de planification et renforcer les moyens dont disposent les sections organiques pour participer aux équipes tout en s'acquittant de leurs autres tâches. La MONUC prévoit d'effectuer 144 missions de cette nature en 2010/11, contre 70 en 2009/10.

52. **Considérant que la Mission doit avoir les moyens de s'acquitter de la partie de son mandat concernant la protection des civils, le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions du Secrétaire général.**

Composante 5 : appui

Groupe de la sécurité aérienne

53. Le Secrétaire général propose de créer au Groupe de la sécurité aérienne un poste de spécialiste adjoint de la sécurité aérienne (P-2) dont le titulaire serait affecté au bureau de la région Est à Bukavu. L'intéressé aiderait à enquêter sur les incidents et les risques signalés dans les rapports de la Mission, procéderait régulièrement à l'évaluation de la sécurité dans les aéroports, tiendrait des réunions d'information à l'intention des équipages, procéderait aux inspections préliminaires des appareils et à l'évaluation des fournisseurs et superviserait la relève des équipages, pour s'assurer de la conformité des opérations à la politique et aux règlements adoptés par le Département de l'appui aux missions en matière de sécurité (ibid., par. 95). Le Secrétaire général propose également de créer un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) au Bureau de la sécurité aérienne à Entebbe (Ouganda), dont il juge nécessaire d'étoffer le personnel administratif en raison du volume d'activité et des responsabilités accrues découlant de l'organisation de vols régionaux (ibid., par. 96 et par. 66 ci-après**). Estimant que les fonctions qui seraient attachées aux deux postes proposés pourraient être assumées par le personnel dont dispose déjà le Groupe, le Comité consultatif se prononce contre leur création**.

Section des services médicaux

54. Le Secrétaire général propose de créer quatre postes à la Section des services médicaux, comme suit :

a) Un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité du travail (P-3) pour la région Est, dont le titulaire aurait pour tâche de visiter tous les principaux secteurs et lieux d'affectation de la Mission afin d'évaluer la situation générale concernant la santé et la sécurité, de rédiger des projets de directives en matière de santé et de sécurité, de procéder à des inspections régulières, d'enquêter sur les plaintes faisant état de conditions de travail dangereuses dans certains bureaux ou quartiers militaires afin de formuler des recommandations, de déterminer les causes de l'apparition de certaines maladies, et d'instituer les mesures de contrôle nécessaires pour protéger le personnel (A/64/670, par. 105);

b) Un poste d'assistant chargé de l'évacuation médicale (agent du Service mobile), basé à Kinshasa, dont le titulaire remplacerait l'officier d'état-major chargé jusque-là de mettre en œuvre le plan d'évacuation aéromédicale de la Mission pour la région ouest et d'assumer diverses tâches (conseils, coordination et information) se rapportant à ces évacuations (ibid., par. 106);

c) Deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, l'un pour un aide-laborantin basé à Entebbe, l'autre pour un chauffeur ambulancier basé à Beni. Le titulaire du premier, dont la création est justifiée par la multiplication des activités d'appui à la plate-forme logistique d'Entebbe et l'expansion des activités du laboratoire, qui ne dispose que d'un laborantin (Volontaire des Nations Unies), serait chargé de divers travaux de laboratoire, notamment le prélèvement d'échantillons sur les patients et l'établissement de rapports (ibid., par. 107). Le chauffeur ambulancier serait affecté au dispensaire de niveau I des Nations Unies à Beni, point de transit des marchandises ainsi que des contingents et du matériel leur appartenant. L'intéressé serait chargé d'entretenir

l'ambulance affectée au dispensaire et le matériel à son bord, et d'aider le médecin de garde à stabiliser les patients et à les évacuer vers des hôpitaux mieux équipés (ibid., par. 108).

Le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général, à l'exception de celle concernant la création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un aide-laborantin. Le Comité estime en effet que la Mission peut se procurer localement les services de laboratoire supplémentaires dont elle pourrait avoir besoin.

Groupe du VIH/sida

55. Il est également proposé de créer au Groupe du VIH/sida un poste d'administrateur de programme (P-3) chargé du programme de consultation volontaire et de dépistage confidentiel, dont le titulaire, principal interlocuteur pour ce programme, aurait pour tâche de recueillir et d'analyser des données sur les activités qui le composent, de suivre et d'évaluer ces activités, de les coordonner et de les gérer avec la Section des services médicaux, les dispensaires militaires et ceux de l'ONU, et de superviser l'ensemble du personnel médical des contingents et des conseillers civils de la zone de la Mission chargés de ces activités (ibid., par. 110). Il est aussi proposé de créer un poste d'assistant chargé des relations avec la population locale (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire devrait bien connaître les langues, la culture et les normes locales pour être capable de communiquer efficacement avec les partenaires locaux, la population locale et les personnes vivant avec le VIH/sida (ibid., par. 111). **Le Comité consultatif recommande d'approuver la création d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national pour un assistant chargé des relations avec la population locale. Estimant en revanche que les fonctions qui seraient attachées au poste d'administrateur de programme (P-3) chargé du programme de consultation volontaire et de dépistage confidentiel devraient être assumées par le personnel dont dispose déjà le Groupe du VIH/sida, il se prononce contre sa création**.

Section du génie

56. Compte tenu de l'importance croissante accordée à la protection de l'environnement, il est proposé de créer à la Section du génie deux postes de spécialiste de l'hygiène du milieu (administrateur recruté sur le plan national). Leurs titulaires auraient à introduire et appliquer la politique et le projet de directives du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions en matière d'environnement et à coordonner les activités pertinentes des bureaux régionaux de la MONUC (ibid., par. 116). **Considérant que les fonctions qui seraient attachées à ces deux postes pourraient être assumées par les effectifs actuels de la Section, le Comité consultatif se prononce contre leur création**.

Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU

57. Le Secrétaire général propose de doter la Section de la gestion du matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU de six nouveaux postes, à savoir :

a) Quatre postes d'agent du Service mobile pour des assistants chargés de la gestion du matériel appartenant aux contingents, dont l'un serait le chef d'équipe,

un autre aurait à gérer les bases de données, les deux autres constituant avec eux l'équipe supplémentaire jugée nécessaire en raison de l'augmentation du volume du matériel découlant de l'accroissement des effectifs militaires et de police. Il est prévu que la nouvelle équipe procéderait pendant l'exercice aux inspections nécessitées par la vérification du matériel de 10 contingents, faisant l'objet d'au moins 70 mémorandums d'accord, comprenant plus de 994 articles de matériel majeur et portant sur les 16 catégories de soutien logistique autonome (ibid., par. 118);

b) Un poste d'administrateur des cessions de matériel (administrateur recruté sur le plan national) et un poste d'assistant aux cessions de matériel (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour le Bureau des cessions de matériel de la région Est, qu'il est prévu de créer à Goma pendant l'exercice 2010/11 avec pour mission de céder ou éliminer les articles passés par profits et pertes, les biens durables endommagés ou détruits et les déchets dangereux susceptibles de présenter un risque pour l'environnement (ibid., par. 119).

Le Comité consultatif reconnaît que les fonctions en question sont utiles, sans être convaincu toutefois qu'elles seront longtemps nécessaires. En conséquence, il recommande que l'Assemblée générale approuve, au titre du personnel temporaire, les crédits nécessaires pour financer l'équivalent des six postes proposés pendant 12 mois.

Section des transports

58. Le Secrétaire général propose de créer 14 postes à la Section des transports, comme suit :

a) Un poste de fonctionnaire des transports (agent du Service mobile) pour le Service des transports à Beni, dont le responsable actuel fait partie des Volontaires des Nations Unies. Le Secrétaire général explique que la raison pour laquelle il propose de remplacer le poste de Volontaire des Nations Unies par un poste d'agent du Service mobile est que la Mission a élargi ses activités opérationnelles dans l'est du pays, ce qui s'accompagne d'une augmentation du parc de véhicules géré à Beni, et que les Volontaires des Nations Unies ne sont pas habilités à gérer les ressources matérielles ou financières. Le titulaire du poste demandé fournirait des services d'appui technique et de dépannage des véhicules à tout le personnel militaire et à tous les convois de marchandises passant par Beni, vérifierait les données relevant du système CarLog pour s'assurer que tous les véhicules se conforment aux instructions administratives en vigueur, appliquerait les directives de la Mission concernant le contrôle de la consommation de carburant et de lubrifiants et de la sécurité des véhicules, et organiserait des campagnes de sécurité routière et des stages de formation à la conduite (ibid., par. 123 et 124);

b) Treize poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (3 chauffeurs de poids lourd, 4 chauffeurs autres et 6 mécaniciens). Le Service des transports à Beni ayant à gérer un parc automobile plus important et un volume de trafic accru, il est proposé d'y affecter un chauffeur de poids lourd et deux mécaniciens pour épauler le titulaire du poste de fonctionnaire des transports (agent du Service mobile) dont la création est demandée (ibid., par. 125). Deux chauffeurs de poids lourd et deux mécaniciens seraient affectés à Dungu, où le volume d'activité a augmenté du fait du renforcement des opérations militaires dans la Province orientale (ibid., par. 127). Les quatre autres chauffeurs et les deux autres

mécaniciens seraient basés à Entebbe où il est prévu de renforcer les effectifs pour faire face à l'augmentation du nombre de membres du personnel de la Mission et d'autres fonctionnaires des Nations Unies appelés à transiter par la plate-forme logistique du fait, entre autres choses, de la création prévue d'un centre de formation régional dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions (ibid., par. 126).

Le Comité consultatif recommande d'approuver ces propositions du Secrétaire général, sauf celle concernant la création de six postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national dont les titulaires (quatre chauffeurs et deux mécaniciens) seraient affectés à Entebbe. Le Comité estime en effet prématuré de mettre en place les moyens nécessaires pour appuyer des activités qui seraient entreprises dans le cadre de la stratégie d'appui globale avant que celle-ci ait été examinée par l'Assemblée générale.

Reclassements de poste

59. Le Secrétaire général propose au total 14 reclassements de poste se répartissant comme suit :

a) Au Bureau de l'état de droit, 10 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) seraient reclassés en postes d'administrateur (voir ibid., par. 70);

b) Dans la Section de la gestion des contrats, il est proposé de reclasser le poste de chef de la Section de P-4 à P-5 (ibid., par. 97 à 99);

c) Au Bureau du Chef des services d'appui intégrés, il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire du soutien logistique (P-3) en poste d'agent du Service mobile (ibid., par. 113);

d) À la Section du génie, il est proposé de reclasser un poste d'officier du génie dans la région est du pays de P-3 à P-4 (ibid., par. 114 et 115);

e) Dans la Section des transports, il est proposé de reclasser de P-3 à P-5 le poste de chef adjoint des services de transport (ibid., par. 122).

Eu égard à l'importance que revêt le renforcement des capacités nationales, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant le reclassement de 10 postes d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) en postes d'administrateur recruté sur le plan national. Le Comité recommande de ne pas approuver les autres demandes de reclassement car il estime qu'elles ne permettraient pas de renforcer sensiblement la capacité des sections concernées.

Redéploiements/réaffectations

60. Le Secrétaire général propose au total 11 redéploiements et réaffectations (voir l'annexe III pour une ventilation détaillée de ces propositions). **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général.**

Suppression de postes

61. Le Secrétaire général propose la suppression de 170 postes (voir annexe III). Le Comité consultatif relève à cet égard que la vaste majorité des postes qu'il est

proposé de supprimer (129 sur un total de 170), font partie des effectifs de la Division de l'assistance électorale. D'après le rapport du Secrétaire général, du fait que les élections locales ont été reportées à 2011, les effectifs de la Division de l'assistance électorale approuvés pour 2009/10 seraient ramenés de 207 postes à 78 postes temporaires. La reconfiguration de la Division résultant de ces suppressions de postes est décrite de façon plus détaillée au paragraphe 84 du projet de budget. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux propositions du Secrétaire général.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué 2009/10	*Montant proposé 2010/11*	*Variation*
532 108 000	578 889 000	46 781 000

62. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élève à 578 889 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 46 781 000 dollars (8,8 %) par rapport au crédit alloué pour l'exercice antérieur.

Transports aériens

63. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2010/11 s'élèvent à 273 233 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 18 187 300 dollars (7,7 %), par rapport au crédit ouvert pour l'exercice antérieur. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux dépenses de fonctionnement et d'entretien liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant (17 millions de dollars), au fait qu'il est proposé de constituer une réserve stratégique de carburant pour les avions (3,9 millions de dollars) (voir par. 67 à 70 ci-après), et à la hausse du coût moyen du litre de carburant d'aviation, qui passe de 0,75 dollar en 2009/10 à 0,89 dollar en 2010/11. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des ressources prévues au titre des services, étant donné qu'il n'est plus demandé de véhicules aériens sans pilote (voir A/64/670, par. 157). Le Comité consultatif relève, comme il est indiqué plus haut au paragraphe 23, que les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 tiennent compte des gains d'efficacité d'un montant de 12 612 000 dollars réalisés au titre des transports aériens.

64. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que, pour la préparation des prévisions de dépenses au titre des transports aériens pour l'exercice 2010/11, à la suite de la hausse persistante des dépenses relatives aux transports aériens sur le marché mondial, on avait davantage mis l'accent sur la nécessité de trouver des moyens plus efficaces d'utiliser les ressources en procédant à des réalignements et en faisant appel à des processus moins polluants. On avait également envisagé la possibilité de réduire le nombre des avions, chaque fois que possible, sous réserve que cette réduction n'ait pas d'incidences négatives sur l'exécution des activités prescrites par les organes délibérants. En conséquence, afin de compenser la hausse des frais de location et des dépenses opérationnelles, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2010/11 ont été établies sur la base des

hypothèses ci-après : cession d'un L-100 par suite du recours accru aux transports routiers et fluviaux; remplacement d'un appareil B-737 et d'un appareil B-1900 par deux avions AN-24 moins coûteux; réduction des coûts garantis relatifs à l'exploitation de deux avions C-130 en application de la toute dernière lettre d'attribution; et le remplacement de la flotte initiale de 18 hélicoptères militaires par cinq hélicoptères militaires et quatre hélicoptères civils.

65. Le Comité consultatif note que, même si les prévisions de dépenses au titre des transports aériens pour l'exercice 2010/11 font apparaître une réduction de 14,8 millions de dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice antérieur du fait qu'il n'est plus demandé de crédit pour des véhicules aériens sans pilote (voir plus haut par. 63) et si l'on prévoit des gains d'efficacité du fait que les mesures susmentionnées permettront de contrebalancer la hausse des frais de location et des dépenses opérationnelles, le montant considéré fait néanmoins apparaître une augmentation nette de 18 millions de dollars par rapport au crédit ouvert pour l'exercice antérieur. **Tout en reconnaissant les efforts qui ont déjà été faits pour limiter les coûts des transports aériens à la MONUC, le Comité consultatif demeure préoccupé par la persistance des augmentations que fait apparaître cet objet de dépense. Il demande donc instamment au Secrétaire général de poursuivre son examen des mesures visant à réduire les coûts.**

66. Le Comité note d'après le paragraphe 96 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget pour la MONUC qu'un plan de vols régionaux reliant la plate-forme logistique d'Entebbe à six missions/bureaux (Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, Mission des Nations Unies au Soudan, Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, Opération hybride Union africaine-Nations au Darfour, Bureau intégré des Nations Unies au Burundi et Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM) avait été établi au début du mois de janvier 2010. Il a en outre été informé, sur sa demande d'éclaircissements, que le projet de budget de la MONUC pour 2010/11 avait tenu compte de l'utilisation prévue, à compter du 1er mai 2010, d'un avion de transport de passagers affrété pour une période de longue durée afin d'assurer la relève des contingents et des unités de police constituées dans le cadre des opérations de maintien de la paix menées en Afrique centrale et orientale. Le Comité consultatif a préconisé à maintes reprises le renforcement de la coopération intermissions et régionale en ce qui concerne l'exploitation de la flotte aérienne. Les observations du Comité au sujet de la proposition du Secrétaire général concernant la création d'un centre de contrôle intégré des transports et des mouvements sont énoncées dans la section III de son rapport général (A/64/660).

Gestion du carburant

67. Le Comité consultatif note d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées que le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2010/11 comprend les dépenses opérationnelles liées au contrat clefs en main d'approvisionnement en carburant. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé qu'on envisageait à ce titre quatre contrats hybrides, dont l'exécution s'échelonnerait dans le temps, portant sur la fermeture par un entrepreneur commercial de carburant et d'une panoplie complète de services dans plusieurs emplacements clefs. Le premier contrat avait été exécuté en octobre 2009 au Burundi et, durant l'exercice 2010/11, le titulaire du contrat continuerait d'assurer l'acheminement du carburant pour les avions à l'aéroport international de

Bujumbura, où sont concentrées les activités de relève des contingents de la Mission et l'appui logistique. Le deuxième contrat serait exécuté en Ouganda, à l'aéroport international d'Entebbe, et permettrait d'appuyer les activités menées par la Mission dans l'est de la République démocratique du Congo et le bon fonctionnement des mouvements aériens régionaux. Les troisième et quatrième contrats permettraient de répondre aux besoins en carburant dans l'ouest et l'est du pays, respectivement. La Mission continuerait de fournir un appui aux zones et sites éloignés où serait déployé le personnel militaire pour des périodes de brèves et de moyennes durées en faisant appel au personnel et aux compétences déjà en place.

68. Le Comité consultatif a en outre été informé que, selon le nouveau dispositif, c'est au fournisseur qu'il appartiendrait de gérer la totalité de la chaîne logistique (vente et distribution) et que ce dernier serait également responsable de toutes les tâches à effectuer sur place concernant les carburants et les lubrifiants (ravitaillement, vidange, alimentation des groupes électrogènes, constitution et maintien du niveau des réserves locales, évacuation des déchets, comptabilisation et mise hors service de sites). Le fournisseur serait également chargé de gérer les réserves locales et stratégiques de carburant. D'après les représentants du Secrétaire général, le nouveau système permettrait à la MONUC d'assurer plus efficacement la gestion du carburant et lui donnerait la possibilité de faire ou non appel à l'assistance technique du fournisseur dans le cadre des contrats existants. Le système de contrat clefs en main était également conforme aux principales recommandations formulées en 2006 par le Bureau des services de contrôle interne (voir A/61/760 et Corr.1) en mettant à la disposition de la Mission des réserves stratégiques de carburant et des réserves sur place supplémentaires, ce qui réduirait les risques liés aux activités quotidiennes de gestion des carburants et des lubrifiants. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que le nouveau système entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 31 millions de dollars au titre des services contractuels.

69. Le Comité consultatif a demandé quel était le nombre de personnes affectées aux activités de gestion du carburant et quel était l'effet attendu des nouvelles dispositions sur le niveau des effectifs. Il a été informé qu'à ce jour, 92 postes inscrits au budget (14 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 57 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 21 Volontaires des Nations Unies) étaient directement liés à la gestion de l'approvisionnement en carburant de la MONUC. Par suite de l'introduction des nouveaux contrats hybrides, on prévoyait que 38 de ces 92 postes (5 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 29 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 4 Volontaires des Nations Unies) n'auraient plus de raison d'être. Afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'interruption des opérations en cours de la Mission, les réductions de postes seraient exécutées par étapes à mesure que les installations de chaque nouveau fournisseur deviendraient opérationnelles et qu'il serait confirmé qu'elles satisfaisaient aux spécifications du contrat. Le personnel dont les postes ne seraient plus nécessaires serait réaffecté à des postes vacants existants sur la base de leurs qualifications et de leur expérience. **Le Comité consultatif compte que dans son prochain projet de budget pour la MONUC, le Secrétaire général proposera la suppression des postes liés à la gestion de l'approvisionnement en carburant.**

70. **Le Comité consultatif note les efforts faits par la Mission pour améliorer l'efficacité de ses activités de gestion du carburant et pour réduire les risques opérationnels grâce à l'instauration de nouveaux contrats clefs en main. Étant**

donné les coûts élevés afférents à ces nouvelles dispositions et dans la mesure où elles s'écartent notablement de la pratique antérieure, leur exécution devrait être suivie de près et un bilan d'actualisation, comportant une description de tous gains d'efficacité, devrait être établi dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUC pour l'exercice 2010/11.

71. **Eu égard à la sous-utilisation chronique des crédits destinés à couvrir les dépenses opérationnelles, en particulier en ce qui concerne les opérations aériennes, le Comité consultatif recommande que le montant proposé au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2010/11 soit réduit de 4 %.**

Questions diverses

Gestion des rations

72. Lorsqu'il a examiné le projet de budget de la MONUC pour 2010/11, le Comité consultatif a été informé que la Mission avait l'intention d'appliquer à la gestion des rations une approche clefs en main. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que les principes de base sur lesquels reposait la nouvelle formule étaient la sécurité et l'hygiène alimentaires. Il appartiendrait au titulaire du contrat de gestion des rations de veiller à ce que des stocks suffisants de produits alimentaires soient constitués, entreposés et gérés dans la zone de la Mission dans les entrepôts du fournisseur, de maintenir des réserves de rations d'urgence et de veiller à ce que la quantité voulue des produits alimentaires de toute nature commandés par les contingents soient livrés chaque semaine sur l'emplacement des camps. Le nouveau concept différait des formules précédentes en ce sens que le fournisseur des rations assumerait la totalité des risques économiques et en matière de responsabilité civile et ne serait remboursé que du seul montant des dépenses relatives aux produits alimentaires effectivement livrés aux utilisateurs, y compris les dépenses de transport et les dépenses d'entreposage.

73. Le Comité consultatif a en outre été informé que les principaux éléments de dépense découlant des nouvelles dispositions étaient les suivants : a) les produits alimentaires (y compris les transports à destination de la zone de la Mission et l'appui logistique); b) l'entreposage pour la gestion et le stockage des produits alimentaires dans la zone de la mission, ainsi que pour le stockage des rations d'urgence pour une durée de 14 jours et des rations de combat pour une durée de 14 jours; et c) le coût des transports depuis la zone de la Mission jusqu'aux sites des contingents par voie routière ou aérienne. Le Comité relève d'après les informations supplémentaires qui lui ont été communiquées que le contrat de gestion des rations est libellé en euros et que le montant total des ressources nécessaires pour les rations est estimé à 3 232 755 dollars sur la base du taux de change opérationnel au 1er janvier 2010 de 0,695 euro pour 1 dollar. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé qu'au 1er mars 2010, le taux de change opérationnel s'établissait à 0,741 euro pour 1 dollar et que, par suite de cette fluctuation, les dépenses prévues au titre des rations seraient réduites de 201 190 dollars.

74. Le Comité consultatif a également été informé, sur sa demande d'éclaircissements, que les commandes de rations avaient été établies d'après les ingrédients figurant dans un menu à l'intention des contingents élaboré à partir des 500 produits alimentaires inclus dans le barème des rations de l'Organisation des Nations Unies. Les demandes étaient conformes à une allocation standard de 4 500 calories par personne et par jour et correspondaient au coût budgétisé des aliments

correspondant au taux plafond par jour. En réponse aux préoccupations des pays fournisseurs de contingents quant à l'adéquation des rations, le Secrétariat avait récemment entamé des discussions avec ces pays en vue de rationaliser le barème des rations de l'Organisation des Nations Unies.

75. **Le Comité consultatif note l'instauration de la nouvelle stratégie de gestion des rations à la MONUC. Comme les nouvelles dispositions s'écartent sensiblement des pratiques antérieures, leur application devrait être suivie de près et il conviendrait d'en faire le point dans le rapport sur l'exécution du budget de la MONUC pour 2010/11, en y incluant une description des gains d'efficacité réalisés. Le Comité souligne à cet égard que les indicateurs clefs utilisés pour mesurer le degré d'exécution des contrats par le fournisseur doivent inclure la qualité des aliments fournis et leur acheminement dans les délais.**

Réforme du secteur de la sécurité

76. Au paragraphe 65 du projet de budget, le Secrétaire général indique que la réforme du secteur de la sécurité compte parmi les trois grandes tâches que le Conseil de sécurité a confiées à la Mission dans sa résolution 1906 (2009) et qu'elle constitue un volet important de la stratégie de retrait de la Mission. En conséquence, la MONUC, en partenariat avec les institutions des Nations Unies et les organismes internationaux, continuera durant l'exercice de faire porter ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité en aidant le Gouvernement congolais à rétablir son autorité, notamment grâce à la création de structures de base pour l'administration et l'état de droit dans les zones reprises aux groupes armés et dans les grandes zones d'exploitation minière (voir A/64/670, par. 14 et 15).

77. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que la Facilité de financement pour la stabilisation et le relèvement constituait le cadre de financement de la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation et qu'elle était liée au Comité directeur du Plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo, qui définissait à son intention une orientation stratégique plus générale et auquel elle faisait rapport sur les allocations financières et l'exécution des produits. Afin d'assurer la responsabilisation, un comité pour la Facilité de financement du Plan de stabilisation et de reconstruction, présidé conjointement par le Premier Ministre de la République démocratique du Congo et par le Représentant spécial du Secrétaire général, avait été mis en place. La Facilité fournissait un cadre stratégique international cohérent permettant d'appuyer ou de compléter les efforts visant à stabiliser l'est du pays, ainsi que pour l'allocation et la gestion des ressources. Elle donnait également à la communauté internationale les moyens de répondre rapidement et efficacement aux changements survenus sur le terrain et d'aborder les nouvelles situations prioritaires à mesure qu'elles se présentaient. Le Comité a en outre été informé qu'à ce jour, dans le cadre de la Stratégie de stabilisation et d'appui, un montant total de 37 millions de dollars avait été mobilisé à l'appui des activités de réforme portant sur l'armée nationale, la police nationale et le secteur de la justice.

78. Comme l'indique le Secrétaire général que dans le projet de budget, l'appui apporté par la Mission aux FARDC, qui consiste notamment à vérifier les

antécédents des membres des FARDC, de s'occuper de leur formation et de renforcer leurs capacités, permettant ainsi au Gouvernement d'assumer progressivement les responsabilités en matière de sécurité qui reviennent actuellement à la MONUC, était considéré comme un volet à court terme de la réforme plus vaste du secteur de la sécurité. Durant l'exercice, la Mission aidera le Gouvernement à mener à bien des opérations militaires de grande envergure et à centrer progressivement ses efforts sur des actions militaires ciblées et des activités non militaires visant à neutraliser les Forces démocratiques de libération du Rwanda, l'Armée de résistance du Seigneur et les groupes armés congolais résiduels (voir A/64/670, par. 10 et 11). Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que les dépenses prévues pour 2010/11 englobaient un montant de 20 969 000 dollars au titre de l'appui à fournir aux FARDC dans le cadre d'opérations conjointes.

Désarmement, démobilisation et réintégration

79. Le Comité consultatif relève au paragraphe 135 du projet de budget que le montant prévu pour couvrir les objets de dépense concernant les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 s'établissait à 446 500 dollars. D'après le rapport du Secrétaire général, le montant considéré correspond aux dépenses opérationnelles afférentes à la démobilisation de 4 000 ex-combattants étrangers qui se trouvent dans l'est de la République démocratique du Congo et leur rapatriement, avec les personnes à leur charge, dans leur pays d'origine. Ces ressources doivent permettre de financer : l'allocation pour de brèves durées des terrains nécessaires pour l'établissement de zones de regroupement de base et de zones de regroupement temporaire mobiles qui accueilleront les ex-combattants et les personnes à leur charge, la location de bureaux pour le personnel civil de la Mission chargé d'administrer les programmes et les services collectifs de distribution connexes; la location de camions pour le transport vers leur pays d'origine des ex-combattants qui se trouvent encore à Goma; la distribution de produits alimentaires à raison de sept jours de consommation par personne; l'assistance, les fournitures et les services médicaux nécessaires aux ex-combattants, en particulier pour les femmes, les personnes à charge et les enfants; la production de brochures et de dépliants dans les langues nationales sur le désarmement, la démobilisation et le rapatriement; et l'engagement pour de brèves durées d'interprètes locaux pour sensibiliser le public aux questions de désarmement, de démobilisation et de rapatriement (ibid., par. 136).

80. Le Comité consultatif a demandé un complément d'information sur la portée des activités de désarmement, démobilisation et rapatriement menées par la Mission, en particulier s'agissant de celles qui étaient exécutées par le biais du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration financé par la Banque mondiale, du programme Amani et des activités entreprises par suite des accords du 23 mars. Il a été informé que, dans le cas du programme financé par la Banque mondiale, la Mission avait été chargée de coordonner les activités des principaux partenaires d'exécution et de gérer, en étroite collaboration avec les FARDC, l'étape de désarmement. Il avait fallu pour mener cette dernière tâche, organiser des points de désarmement et en assurer la sécurité, délivrer des certificats de désarmement, rassembler et détruire les armes inutilisables et rassembler celles qui étaient utilisables pour les remettre aux FARDC. Plus de 6 000 ex-combattants avaient été

démobilisés durant la deuxième phase du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, et plus de 7 500 ex-combattants avaient décidé de rejoindre les rangs des FARDC. La Banque mondiale avait élargi son appui au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration en République démocratique du Congo jusqu'en 2011.

81. Dans le cadre du programme Amani et des activités relatives aux accords du 23 mars, le Comité a été informé que les responsabilités initialement confiées à la Mission avaient porté sur la coordination des activités. Dans le cadre du programme Amani, la Mission avait mobilisé des fonds pour permettre à l'Organisation internationale pour les migrations de construire des ponts de transit dans le Sud-Kivu. La Mission avait également été chargée d'assurer la sécurité des camps de transit et avait fourni des véhicules pour le transport des ex-combattants qui avaient décidé de rejoindre les rangs des FARDC. Au Sud-Kivu, près de 3 800 ex-combattants avaient été pris en charge. Dans le Nord-Kivu, 16 500 ex-combattants avaient été intégrés aux FARDC, et 510 enfants soldats avaient été démobilisés. Le programme Amani avait été élargi pour couvrir Maniema, où la Mission avait mobilisé des fonds pour construire et gérer deux camps de transit permettant d'accueillir près de 2 800 combattants. Le Comité a en outre été informé que les activités de désarmement, démobilisation et réintégration prévues dans le cadre du programme Amani et des accords du 23 mars avaient été intégrées dans le Plan de stabilisation et de reconstruction pour l'est de la République démocratique du Congo. À cet égard, la Mission avait été autorisée par le Ministère de la défense de la République démocratique du Congo à démobiliser quelque 7 000 combattants des groupes armés résiduels dans les Kivus, ainsi que les combattants congolais des groupes armés étrangers, en utilisant les fonds fournis par le Fonds de la consolidation de la paix et par le Programme des Nations Unies pour le développement.

Plate-forme logistique d'Entebbe

82. Le Comité consultatif rappelle que la plate-forme logistique d'Entebbe avait été établie durant l'exercice 2005/06 pour apporter un soutien effectif aux bridages orientales créées par la Mission (voir A/60/389, par. 22) et relève que, par suite de l'élargissement progressif de la plate-forme logistique à mesure que la Mission axait ses efforts sur l'est de la République démocratique du Congo, les effectifs pour Entebbe avaient progressivement augmenté. Pendant l'exercice 2010/11, le Secrétaire général propose la création de 224 postes au total pour la plate-forme logistique (voir A/64/670, annexe III.C). À l'exception de neuf postes affectés à la Section de la sécurité et de la sûreté, tous les postes basés à Entebbe correspondent à des fonctions d'appui. Sur sa demande d'éclaircissements, le Comité a été informé que la plate-forme logistique d'Entebbe fournissait quelques services, essentiellement dans les domaines des transports aériens et de la formation, à d'autres missions situées dans la région, mais qu'il ne facturait pas ces services. Les montants versés à la Mission par d'autres missions de maintien de la paix pour les activités menées à Entebbe correspondaient aux sommes remboursées au titre des dépenses effectivement engagées pour leur compte par la Mission. Le Comité consultatif a en outre été informé que, quelle que soit l'issue de l'examen en cours de la stratégie globale d'appui sur le terrain, on prévoyait que la plate-forme logistique d'Entebbe continuerait d'exister en tant qu'entité ayant pour tâche de fournir des services d'appui logistique à la MONUC.

Comité des commissaires aux comptes

83. Le Comité consultatif note que la section V C du projet de budget contient les réponses du Secrétaire général aux observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes au sujet de la Mission qui figurent dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/5 (vol. II), chap. II). Le Comité note en outre que, dans son tout dernier rapport sur les opérations de maintien de la paix, le Comité des commissaires aux comptes a recensé à la Mission des problèmes portant sur 13 des 18 domaines de préoccupation concernant l'ensemble des missions de maintien de la paix des Nations Unies (voir A/64/5 (vol. II), annexe XXII). Sur sa demande, le Comité a obtenu des informations détaillées sur les mesures prises par la Mission pour répondre aux observations et recommandations les plus récentes du Comité des commissaires aux comptes au sujet de la liquidation des avoirs, des engagements non réglés et de la comptabilisation des biens durables, notamment l'introduction d'un système de traitement électronique pour la liquidation des biens, l'introduction de nouvelles modalités d'approbation concernant la création d'engagements visant à assurer leur conformité avec les plans de financement, et la conduite d'une vérification physique de 100 % des biens durables au moins une fois par an, respectivement. **Le Comité consultatif note les efforts entrepris par la Mission pour se conformer aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elle donnera pleinement suite à toutes les recommandations dans les meilleurs délais. Le Comité considère que les observations et recommandations répétées du Comité des commissaires aux comptes illustrent la persistance des lacunes concernant l'application des articles pertinents du Règlement financier et des règles de gestion financière et des insuffisances sur le plan de l'administration à tous les niveaux de gestion, et il souligne en conséquence la nécessité de s'attaquer à la racine de ces lacunes en vue d'améliorer la responsabilisation et la gestion à tous les niveaux.**

V. Conclusion

84. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 sont énoncées au paragraphe 46 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/583). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 24 334 600 dollars ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 27 528 400 dollars soient portés au crédit des États Membres selon des modalités à déterminer par l'Assemblée générale.**

85. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MONUC pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sont énoncées au paragraphe 165 du projet de budget (A/64/670). **Le Comité consultatif recommande, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 mai 2010, que l'Assemblée ouvre un crédit de 1 410 350 200 dollars aux fins du financement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011. Comme il est indiqué plus haut au paragraphe 18, cette recommandation est sans préjudice de toute future décision que pourrait prendre le Conseil au sujet du mandat de la Mission.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/583)
- Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/670)
- Vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième rapports du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/335, S/2009/472 et S/2009/623)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et sur le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/63/746/Add.16)
- Résolution 63/291 de l'Assemblée générale
- Résolution 1291 (2000), 1565 (2004), 1592 (2005), 1621 (2005), 1628 (2005), 1635 (2005), 1669 (2006), 1711 (2006), 1736 (2006), 1742 (2007), 1751 (2007), 1756 (2007), 1794 (2007), 1797 (2008), 1843 (2008), 1856 (2008) et 1906 (2009) du Conseil de sécurité
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/64/5 (vol. II)]

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo : exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2009-31 mars 2010			*Prévisions du 1er avril au 30 juin 2010*				
	Montant alloué	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu*	*Écart en pourcentage*	*Explication des écarts*
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6)/(1)*	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	47 846,7	35 843,3	12 003,4	12 058,8	47 902,1	(55,4)	(0,1)	
Contingents	455 972,0	387 807,4	68 164,6	63 788,5	451 595,9	4 376,1	1,0	Dépenses inférieures aux prévisions au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement des contingents
Police des Nations Unies	20 243,5	16 211,4	4 032,1	4 812,9	21 024,3	(780,8)	(3,9)	Dépenses supérieures aux prévisions du fait d'un taux de vacance moyen effectif de 19 %, contre un taux budgétisé de 23 %
Unités de police constituées	26 527,2	18 361,0	8 166,2	7 505,1	25 866,1	661,1	2,5	Dépenses inférieures aux prévisions en raison de retards dans le déploiement des unités de police constituées supplémentaires autorisées par les résolutions 1843 (2008) et 1856 (2008) du Conseil de sécurité
Total partiel	**550 589,4**	**458 223,1**	**92 366,3**	**88 165,3**	**546 388,4**	**4 201,0**	**0,8**	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	167 258,6	123 232,8	44 025,8	44 129,2	167 362,0	(103,4)	(0,1)	Dépenses supérieures aux prévisions au titre des traitements, y compris les indemnités de poste et les dépenses communes de personnel, en application de la résolution 63/250 de l'Assemblée générale
Personnel recruté sur le plan national	63 181,4	44 990,3	18 191,1	16 704,4	61 694,7	1 486,7	2,4	Dépenses inférieures aux prévisions en raison d'un taux de vacance supérieur à celui budgétisé pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national
Volontaires des Nations Unies	26 285,0	22 748,8	3 536,2	5 621,0	28 369,8	(2 084,8)	(7,9)	Dépenses supérieures aux prévisions

		1er juillet 2009-31 mars 2010		Prévisions du 1er avril au 30 juin 2010				
	Montant alloué	Dépenses	Solde inutilisé	dépenses prévues	Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu	Écart en pourcentage	Explication des écarts
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5) = (2) + (4)	(6) = (1) – (5)	(7) = (6)/(1)	
								essentiellement en raison de la poursuite du déploiement de 80 postes de Volontaire des Nations Unies liés aux élections, ainsi que de frais de voyages supérieurs aux prévisions au titre du congé dans les foyers
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 162,2	5 417,4	1 744,8	1 793,3	7 210,7	(48,5)	(0,7)	Dépenses supérieures aux prévisions, essentiellement en raison de la poursuite du déploiement de 96 postes de temporaire liés aux élections
Total partiel	**263 887,2**	**196 389,3**	**67 497,9**	**68 247,9**	**264 637,2**	**(750,0)**	**(0,3)**	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	841,0	57,0	784,0	815,8	872,8	(31,8)	(3,8)	
Observateurs électoraux civils	0,0	–	–	–	–	–	–	
Consultants	434,2	174,6	259,6	259,4	434,0	0,2	0,0	
Voyages	9 980,8	6 814,2	3 166,6	3 165,8	9 980,0	0,8	0,0	
Installations et infrastructures	125 151,7	84 241,8	40 909,9	38 371,3	122 613,1	2 538,6	2,0	Montants inférieurs aux prévisions versés aux gouvernements des pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome, en raison du degré moindre de soutien logistique autonome par rapport aux prévisions figurant dans les mémorandums d'accords signés; et dépenses inférieures aux prévisions en raison de la non-acquisition de pompes et de citernes à carburant en prévision de la signature de contrats clefs en main et d'un nombre de gardes inférieur aux prévisions dans la région ouest du pays
Transports terrestres	36 498,6	30 191,0	6 307,6	7 480,5	37 671,5	(1 172,9)	(3,2)	Dépenses supérieures aux prévisions en raison des sommes versées pour 7 camions de pompiers livrés en septembre 2009 (au titre desquels des engagements d'exercices antérieurs ont été réglés), compensées en partie par l'achat d'un nombre de véhicules

		1er juillet 2009-31 mars 2010		Prévisions du 1er avril au 30 juin 2010				
	Montant alloué	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu*	*Écart en pourcentage*	
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6)/(1)*	*Explication des écarts*
								inférieur aux prévisions
Transports aériens	255 035,8	169 018,7	86 017,1	59 105,6	228 124,3	26 911,5	10,6	Dépenses inférieures aux prévisions en raison du non-déploiement de véhicules aériens sans pilote et de retards dans le déploiement de 18 hélicoptères militaires
Transports maritimes ou fluviaux	1 445,2	1 021,5	423,7	257,3	1 278,8	166,4	11,5	Dépenses inférieures aux prévisions en raison du nombre plus faible que prévu de navires loués du fait d'une utilisation accrue des transports de surface
Communications	42 899,1	27 984,2	14 914,9	14 663,7	42 647,9	251,2	0,6	Dépenses inférieures aux prévisions en raison de la signature tardive d'un contrat relatif au transfert de données vidéo par réseau global à haute vitesse dans le cadre d'activités d'information
Informatique	12 658,7	8 205,1	4 453,6	4 630,5	12 835,6	(176,9)	(1,4)	Dépenses supérieures aux prévisions au titre des services d'appui informatique
Services médicaux	17 564,8	8 525,8	9 039,0	9 004,7	17 530,5	34,3	0,2	
Matériel spécial	7 051,9	3 611,3	3 440,6	1 732,9	5 344,2	1 707,7	24,2	Montants inférieurs aux prévisions versés aux gouvernements des pays fournisseurs de contingents au titre du soutien logistique autonome, en raison du degré moindre de soutien logistique autonome par rapport aux prévisions figurant dans les mémorandums d'accords signés
Fournitures, services et matériel divers	21 546,2	16 054,2	5 492,0	8 996,9	25 051,1	(3 504,9)	(16,3)	Dépenses additionnelles en raison d'un recours accru à des transitaires privés pour les mouvements de troupes plus nombreux que prévus
Projets à effet rapide	1 000,0	858,6	141,4	141,4	1 000,0	–	–	
Total partiel	**532 108,0**	**356 758,0**	**175 350,0**	**148 625,8**	**505 383,8**	**26 724,2**	**5,0**	
Total brut	**1 346 584,6**	**1 011 370,4**	**335 214,2**	**305 039,0**	**1 316 409,4**	**30 175,2**	**2,2**	

		1er juillet 2009-31 mars 2010		*Prévisions du 1er avril au 30 juin 2010*				
	Montant alloué	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Solde inutilisé prévu*	*Écart en pourcentage*	*Explication des écarts*
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) – (2)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) – (5)*	*(7) = (6)/(1)*	
Recettes provenant des contributions du personnel	26 236,3	19 677,2	6 559,1	6 559,1	26 236,3	–	–	
Total net	**1 320 348,3**	**991 693,2**	**328 655,1**	**298 479,9**	**1 290 173,1**	**30 175,2**	**2,3**	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	4 953,9	–	–	4 953,9	4 953,9	–	–	
Total	**1 351 538,5**	**1 011 370,4**	**335 214,2**	**309 992,9**	**1 321 363,3**	**30 175,2**	**2,2**	

Annexe II

Effectifs civils de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, par emplacement

(Au 28 février 2010)

Région	*Emplacement*	*Effectifs*
Bujumbura	Bujumbura	2
Région est	Aru	10
	Aveba	1
	Beni	103
	Bukavu	359
	Bunia	434
	Bunyakiri	1
	Buta	4
	Butembo	11
	Dungu	20
	Goma	459
	Kalemie	123
	Kamina	41
	Kanyabayonga	4
	Kasese	1
	Kigoma	3
	Kindu	121
	Kisangani	241
	Lubero	8
	Lubumbashi	124
	Mahagi	10
	Manono	4
	Tchomia	2
	Uvira	92
Entebbe	Entebbe	209
Kampala	Kampala	2
Kigali	Kigali	15
Kinshasa	Quartier général de Kinshasa	916
	Kinshasa Ouest	715
Pretoria	Pretoria	10
Région ouest	Bandundu	40
	Gbadolite	6
	Gemena	5
	Kananga	92

Région	*Emplacement*	*Effectifs*
	Kikwit	26
	Lisala	1
	Matadi	34
	Mbandaka	88
	Mbuji-Mayi	69
	Muanda	1
	Tshela	1
Total		**4 398**

Annexe III

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées pour la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011)

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
Direction exécutive et administration				
Bureau de coordination pour les régions de l'est	+1	P-3	Poste de spécialiste des questions politiques	Création de poste
	+1	P-3	Poste d'assistant spécial	Création de poste
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (état de droit)	+1	P-3	Poste de spécialiste des opérations	Création de poste
	+1	VNU	Poste d'assistant chargé des opérations	Création de poste
Groupe des projets à effet rapide	+1	AN	Poste d'administrateur de projets	Création de poste
	+1	GN	Poste d'assistant administratif	Création de poste
Total partiel	**+6**	**postes**		
Composante 1				
Bureau du chef de la police	+1	P-4	Poste de coordonnateur de la réforme de la police	Création de poste
	+1	P-3	Poste de chef des opérations	Création de poste
	-1	SM	Poste d'assistant administratif	Poste transféré au Bureau des affaires civiles
	-1	VNU	Poste de traducteur	Poste réaffecté au Groupe de la réforme du secteur de la sécurité
Groupe de l'appui à la stabilisation	+1	P-4	Poste de conseiller de programme régional	Création de poste
	+3	P-3	Postes de coordonnateur provincial	Créations de poste (2) et réaffectation d'un poste du Groupe de liaison pour la lutte antimines (1)

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
	+1	VNU	Poste de conseiller en stabilisation	Création de poste
Groupe de liaison pour la lutte antimines	-1	P-3	Poste de spécialiste du déminage	Poste réaffecté au Groupe de l'appui à la stabilisation
	-1	SM	Poste d'assistant administratif	Poste réaffecté à la Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation
Total partiel	**+3**	**postes**		
Composante 2				
Section du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation	+2	P-3	Postes de spécialiste du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation	Créations de poste
	+1	P-3	Poste d'administrateur de programmes	Créations de poste
	+1	SM	Poste de spécialiste du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinsertion et de la réinstallation	Réaffectation d'un poste du Groupe de liaison pour la lutte antimines
Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs (postes de temporaire)	-1	SGA	Poste d'Envoyé spécial du Secrétaire général	Poste supprimé
	-1	SSG	Poste de Conseiller spécial principal et chef de bureau	Poste supprimé
	-2	P-5	Postes de spécialiste hors classe des questions politiques et assistant spécial de l'Envoyé spécial (1) et de chef de cabinet (1)	Postes supprimés
	-1	P-4	Poste de spécialiste des questions politiques et assistant spécial du conseiller spécial principal	Poste supprimé

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
	-3	P-3	Poste de spécialiste des questions politiques (1), de responsable de la coordination, de la protection et des mesures de sécurité (1) et de fonctionnaire d'administration (1)	Postes supprimés
	-3	SM	Postes d'assistant personnel (1), d'assistant administratif (1) et de chef de l'équipe de sûreté rapprochée (1)	Postes supprimés
	-5	GN	Postes d'assistant administratif (1) et de chauffeur (4)	Postes supprimés
Total partiel	**+4** **-16**	**postes** **postes de temporaire**		
Composante 3				
Groupe de la réforme du secteur de la sécurité	+1	P-5	Poste de spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (gouvernance et développement des institutions)	Création de poste
	+1	P-3	Poste de spécialiste de la réforme du secteur de la sécurité (coordination et projets)	Création de poste
	+1	VNU	Poste d'attaché de liaison	Réaffectation d'un poste du Bureau du chef de la police
Bureau de l'état de droit	-2	P-4	Postes de spécialiste des questions pénitentiaires	Postes transférés au Groupe de l'administration pénitentiaire
	+10	AN	Postes d'administrateur de 1re classe spécialiste de l'état de droit	Transformation de postes GN
	-10	GN	Postes d'assistant administratifs	Postes transformés en postes AN
Groupe de l'administration pénitentiaire	+1	P-5	Poste de spécialiste hors classe des questions pénitentiaires	Création de poste
	+2	P-4	Postes de spécialiste des questions pénitentiaires	Transfert d'un poste du Bureau de l'état de droit
	+3	P-3	Postes de spécialiste des questions pénitentiaires	Créations de poste

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
	+1	SM	Poste d'assistant administratif	Création de poste
	+2	VNU	Postes d'assistant administratif	Créations de poste
Total partiel	**+10**	**postes**		
Composante 4				
Bureau de l'information	+7	AN	Postes de fonctionnaire de l'information	Créations de poste
	+53	GN	Postes de technicien de radiodiffusion (8), de chauffeur (8), d'assistant administratif (6), de journaliste (23) et de producteur-présentateur de programmes (8)	Créations de poste
Section de la problématique hommes-femmes	+2	AN	Postes de spécialiste de la problématique hommes-femmes	Créations de poste
Division de l'assistance électorale	-1	P-5	Poste d'observateur électoral	Poste supprimé
	-9	P-4	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés (8) et poste réaffecté au Bureau des affaires civiles (1)
	-5	P-3	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-3	SM	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-5	GN	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-25	VNU	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
Postes de temporaire	-2	P-4	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	+8	P-4	Postes de conseiller électoral	Créations de poste
	-18	P-3	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-1	SM	Poste d'observateur électoral	Postes supprimés
	-22	GN	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-46	VNU	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
Bureau des droits de l'homme	+3	P-2	Postes de spécialiste des droits de l'homme (adjoint de 1re classe)	Créations de poste
	+5	VNU	Postes de spécialiste des droits de l'homme	Créations de poste
Postes de temporaire	-3	P-2	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
	-2	AN	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-5	GN	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
	-7	VNU	Postes d'observateur électoral	Postes supprimés
Bureau des affaires civiles	+1	P-4	Poste de spécialiste des affaires civiles	Réaffectation d'un poste de la Division de l'assistance électorale
	+3	P-3	Postes de spécialiste des affaires civiles	Créations de poste
	+1	SM	Poste d'assistant administratif	Transfert d'un poste du Bureau du chef de la police
	+2	GN	Postes d'interprète	Transfert de postes des bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales
	+6	VNU	Postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1re classe)	Créations de poste
Total partiel	**+35** **-98**	**Postes** **postes de temporaire**		
Composante 5				
Groupe de la sécurité aérienne	+1	P-2	Poste de spécialiste adjoint de la sécurité aérienne	Création de poste
	+1	GN	Poste d'assistant administratif	Création de poste
Section de la gestion des contrats	+1	P-5	Poste de chef de la Section de la gestion des contrats	Reclassement d'un poste P-4
	-1	P-4	Poste de chef de la Section de la gestion des contrats	Poste reclassé à P-5
Groupe de contrôle du matériel et des stocks	+2	GN	Postes d'assistant au contrôle du matériel et des stocks	Réaffectation de postes du Groupe de la gestion des installations et des camps
Bureaux administratifs régionaux et antennes administratives locales	-2	GN	Postes d'interprète	Postes transférés au Bureau des affaires civiles
Section des services médicaux	+1	P-3	Poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité du travail pour la région est	Création de poste
	+1	SM	Poste d'assistant chargé de l'évacuation médicale	Création de poste

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
	+2	GN	Postes de laborantin (1) et de chauffeur ambulancier (1)	Créations de poste
Groupe du VIH/sida	+1	P-3	Poste d'administrateur du programme de consultation volontaire et de dépistage confidentiel	Création de poste
	+1	GN	Poste d'assistant chargé des relations avec la population locale	Création de poste
Bureau du chef des services d'appui intégrés	-1	P-3	Poste de fonctionnaire du soutien logistique	Poste reclassé à SM
	+1	SM	Poste de fonctionnaire du soutien logistique	Reclassement d'un poste P-3
Section du génie	+1	P-4	Poste d'officier du génie pour la région est	Reclassement d'un poste P-3
	-1	P-3	Poste d'officier du génie pour la région est	Poste reclassé à P-4
	+2	AN	Postes de spécialiste de l'hygiène du milieu	Créations de poste
Groupe de la gestion des installations et des camps	-2	GN	Postes d'administrateur assistant de camp	Postes réaffectés au Groupe de contrôle du matériel et des stocks
Groupe du matériel appartenant aux contingents et de la gestion des biens	+4	SM	Postes d'assistant chargé de la gestion du matériel appartenant aux contingents	Créations de poste
	+1	AN	Poste de fonctionnaire chargé de la cession du matériel	Création de poste
	+1	GN	Poste d'assistant à la cession du matériel	Création de poste
Section des transports	+1	P-4	Poste de chef adjoint des services de transport	Reclassement d'un poste P-3
	-1	P-3	Poste de chef adjoint des services de transport	Poste reclassé à P-4
	+1	SM	Poste de fonctionnaire des transports	Création de poste
	+13	GN	Postes de chauffeur de poids lourds (3), de mécanicien (6) et de chauffeur (4)	Créations de poste

Unité administrative	*Nombre de postes*	*Classe*	*Description*	*Modification*
	-1	VNU	Poste de fonctionnaire des transports	Poste supprimé
Total partiel	**+27**	**postes**		
Total				
Personnel recruté sur le plan international	+16			
Personnel recruté sur le plan national	+80			
VNU	-11			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-114			
	-29			

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU : Volontaire des Nations Unies.